



TARIFS

DES PRINCIPAUX SERVICES & OPÉRATIONS AU 1^{ER} MAI 2017

Tarifs applicables dans les agences
de l'ex Banque Populaire des Alpes*
L'harmonisation totale des tarifs sera effective
le 13/11/2017.

Prix en euros, exprimés taxes incluses
lorsque celles-ci sont dues.

* Voir la liste des agences en première page

Liste des agences Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes concernées par cette brochure tarifaire, classées par département.

AIN

Bellegarde-sur-Valserine, Belley, Divonne-les-Bains, Ferney-Voltaire, Gex, Saint Genis Pouilly

ALPES DE HAUTE-PROVENCE

Barcelonnette, Digne-les-Bains, Digne Saint-Christophe, Manosque, Manosque Sud, Sisteron

HAUTES ALPES

Agri Hautes Alpes - Alpes de Haute Provence, Briançon, Embrun, Entreprise Gap, Gap, Gap Fontreyne, Gap Tokoro, Guillestre, Patrimoniaire Gap, Serre Chevalier

ISÈRE

Agri Isère, Alpe d'Huez, Bourg d'Oisans, Agence collaborateurs, Corenc Siège, Crolles, Crolles Belledonne, Domène, E-Banque Populaire des Alpes, Echirolles, Entreprises Centr'Alp, Entreprises Montbonnot, Eybens, Fontaine, Gières, Grenoble Bir-Hakeim, Grenoble Bonne, Grenoble Europole, Grenoble Jaurès, Grenoble Notre Dame, Grenoble Porte Ouest, Grenoble Vaillant, Grenoble Vaucanson, La Mure, La Tronche, Les Deux Alpes, Meylan Plaine Fleurie, Patrimoniaire Grenoble, Pont-de-Claix, Rives, Saint Egrève, Saint-Ismier, Saint Marcellin, Saint-Martin-d'Hères Péri, Saint-Martin-d'Hères, Sassenage, Seyssinet, Seyssins, Varcès, Villard de Lans, Vizille, Voiron, Voiron Ringuet

ARDÈCHE

Lamastre, Le Teil, Saint-Péray, Tournon

DRÔME

Agri Drôme-Ardèche, Bourg de Peage, Bourg-lès-Valence, Chabeuil, Crest, Die, Entreprises Montelimar, Entreprises Valence Lautagne, Livron, Loriol, Montelimar, Montelimar Saint-James, Patrimoniaire Valence, Pierrelatte, Portes-lès-Valence, Romans, Saint Rambert, Saint Vallier, Tain l'Hermitage, Valence Centre, Valence Victor Hugo

SAVOIE

Aix les Bains, Albertville, Bourg-Saint-Maurice, Challes-les-Eaux, Chambéry, Chambéry Joppet, Chambéry Mache, Cognin, Courchevel, Entreprises Albertville, Entreprises Chambéry, Gilly-sur-Isère, Grésy-sur-Aix, La Motte Servolex, La Plagne, Les Menuires, Méribel, Modane, Moutiers Tarentaise, Patrimoniaire Chambéry, Saint Jean de Maurienne, Saint Pierre d'Albigny, Tignes, Ugine, Val d'Isère, Val Thorens

HAUTE-SAVOIE

Agri Alpes Nord, Annecy Avenue de France, Annecy Bonlieu, Annecy Centre Affaires Pro, Annecy le Vieux Albigny, Annecy les Fins, Annecy Vaugelas, Annemasse, Avoriaz, Bonneville, Chamonix, Chatel, Cluses, Collonges-sous-Salève, Combloux, Cran-Gevrier, Cruseilles, Douvaine, Entreprises Annecy Glaisins, Entreprises Annemasse / Lemman, Entreprises Arve / Mont Blanc, Evian les Bains, Faverges, Gaillard, La Clusaz, La Roche sur Foron, Les Contamines Montjoie, Les Gets, Marignier, Megève, Meythet, Morzine, Patrimoniaire Annecy, Patrimoniaire Annemasse, Reignier, Rumilly, Saint-Gervais-les-Bains, Saint-Jeoire-en-Faucigny, Saint Jorioz, Saint-Julien-en-Genevois, Saint-Pierre-en-Faucigny, Sallanches, Samoëns, Scionzier, Seynod, Seyssel, Taninges, Thones, Thonon Grangette, Thonon les Bains, Ville-La-Grand, Viuz-en-Sallaz

SOMMAIRE

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

2

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

3

- Ouverture, transformation, clôture
- Le droit au compte
- Relevés de compte
- Tenue de compte
- Services en agence

BANQUE À DISTANCE

5

- Par Internet
- Par Téléphone
- Par Automate

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

6

- Cartes
- Virements SEPA
- Prélèvements SEPA/TIP SEPA/Télèvements SEPA
- Chèques

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

9

- Affinea, la confection personnalisée
- Convention patrimoniale
- Anciennes conventions
- Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF)

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

11

- Commission d'intervention
- Opérations particulières
- Incidents de paiement

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

13

- Découvert
- Crédits à la consommation
- Crédits immobiliers
- Avenants sur contrats de prêt
- Remboursement par anticipation
- Régularisation sur prêts
- Autres prestations

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

15

- Épargne bancaire
- Placements financiers
- Autres produits et services
- Gérer votre patrimoine financier

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

17

- Assurer vos moyens de paiement
- Votre assurance personnelle
- Protéger vos enfants
- Assurer l'avenir de vos proches
- Assurer votre épargne
- Assurer vos biens et protéger vos enfants
- Assurer vos appareils nomades

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL

19

- Opérations de change au guichet
- Opérations par carte bancaire
- Les services liés à la carte bancaire
- Emission de virements non SEPA
- Réception de virements non SEPA
- Autres prestations

LES JEUNES

20

- Convention Affinea
- Les financements
- L'épargne

RÉSOLURE D'UN LITIGE

20

POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE

22

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS⁽¹⁾

TARIFS À L'UNITÉ
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

Les tarifs ci-dessous sont indiqués hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

Liste des services

Abonnement à des services de banque à distance (<u>Internet</u>) Cyberplus Particuliers profil gestion et bourse ⁽²⁾⁽³⁾		Gratuit
Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par SMS		Gratuit
Cotisation carte de paiement internationale (Visa Classic ou Eurocard Mastercard) à débit immédiat	par an	41 €
Cotisation carte de paiement internationale (Visa Classic ou Eurocard Mastercard) à débit différé	par an	46 €
Cotisation carte de paiement à autorisation systématique (Visa Electron)	par an	31 €
Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque (cas d'un retrait en euro dans la zone euro avec une carte de paiement internationale)		
– par retrait (à partir du 5 ^e retrait par mois)		1 €
Frais par virement occasionnel (cas d'un virement SEPA)		
– en agence		4,50 €
– par internet		Gratuit ⁽²⁾
Paiement d'un prélèvement SEPA		
– frais de mise en place d'un mandat de prélèvement		Gratuit
– frais par paiement d'un prélèvement		Gratuit
Commission d'intervention		
– par opération, avec un plafond de 80 € par mois		8 €
Cotisation à une offre d'assurance de perte ou vol des moyens de paiement (Securiplus)	par an	27,60 €
Frais de tenue de compte		
Soit pour information 2,25 € par mois	par an	27 €

(1) Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité consultatif du Secteur financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes et sur l'Internet un extrait standard des tarifs.

(2) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet.

(3) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

TARIFS À L'UNITÉ
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

Ouverture, transformation, clôture

Aide au changement de domiciliations bancaires (Facili'Pop) Gr^{atuit}

Vous ouvrez un nouveau compte, nous nous chargeons de la domiciliation de tous vos virements et prélèvements. Vous déménagez, nous nous engageons à faciliter vos démarches de transfert de compte.

N'hésitez pas à consulter votre conseiller ou à vous reporter au "Guide de la Mobilité" disponible dans votre agence et sur le site Internet www.bpaura.banquepopulaire.fr

Désolidarisation de compte joint Gr^{atuit}

Liste de vos opérations récurrentes et automatiques sur les 13 derniers mois Gr^{atuit}

Clôture de compte sans transfert :
– compte de dépôt, livret et compte titre Gr^{atuit}

Transfert de compte vers une autre Banque Populaire Gr^{atuit}

Transfert de compte vers un autre établissement :

– compte épargne (PEL, CEL...) 100 €

– transfert de PEP Monétaire
1 % du montant transféré avec un minimum de 100 €

Transfert de portefeuille titres (hors réseau Banque Populaire) :

– par ligne 16 €

– minimum 120 €

Le droit au compte

Les Services Bancaires de Base (dans le cadre du Droit au Compte) se composent des produits et services suivants : Gr^{atuit}

- l'ouverture, la tenue et la clôture du compte
- un changement d'adresse par an
- la délivrance à la demande d'IBAN⁽¹⁾ (coordonnées du compte bancaire)
- la domiciliation de virements bancaires
- l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
- la réalisation des opérations de caisse
- l'encaissement de chèques et de virements bancaires
- les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte
- les paiements par prélèvement, titre interbancaire de paiement ou virement bancaire
- des moyens de consultation à distance du solde du compte
- une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise
- deux chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant le même service.

Pour les clients titulaires des Services Bancaires de Base, en cas d'incident, les commissions d'intervention sont de 4 €/opération, plafonnées à 20 € par mois (5 opérations).

Relevés de compte

Édition de relevé de compte sur un automate Banque Populaire Gr^{atuit}

Relevé de compte adressé exclusivement par courrier postal :

- mensuel Gr^{atuit}
- par quinzaine par mois 2 €
- décadaire par mois 3 €
- hebdomadaire par mois 7,20 €
- journalier par mois 16,70 €

(1) IBAN : International Bank Account Number.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

TARIFS À L'UNITÉ
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

Relevé de compte dématérialisé (sur Cyberplus)		Gratuit
Option double relevé (courrier postal + dématérialisé)	par mois	1,50 €
Carnet de bord	par an	7,40 €



Ce pictogramme identifie sur vos relevés de compte les opérations correspondant à vos frais bancaires. Afin de vous offrir une meilleure lisibilité sur nos tarifs, un récapitulatif de ces frais figure désormais en fin de votre relevé de compte.

Tenue de compte

Frais de tenue de compte de dépôt inactif (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier)	par an	30 € ⁽¹⁾
Frais de tenue de compte (frais perçus par la banque pour la gestion de votre compte)	par an	27 €

Réduction de 50 % jusqu'à 24 ans révolus. La perception de ces frais est intégrée dans la cotisation de la convention. Gratuit pour les moins de 18 ans, les bénéficiaires du droit au compte et les clients en situation de fragilité (OCF).

Services en agence

Délivrance RIB ou IBAN ⁽²⁾		Gratuit
Enregistrement d'un changement d'adresse		Gratuit
Versement ou retrait d'espèces en agence sans émission de chèque (date de valeur jour)		Gratuit
Mise à disposition de fonds dans une agence du réseau Banque Populaire		18,40 €
Remise de chèque à l'encaissement ⁽³⁾ (date de valeur = date de remise + 1 jour ouvré ⁽⁴⁾)		Gratuit
Frais de recherche de document ⁽⁵⁾ (hors champ d'application de la Directive Européenne sur les Services de Paiement, article L.133-1 du Code Monétaire et Financier)		
– simple (dont l'antériorité ne dépasse pas 2 ans)		Gratuit
– complexe		Nous consulter
Courrier conservé à l'agence	forfait annuel	100 €
Délivrance d'attestations diverses	par document	17 €
Frais de location de coffre fort :	à partir de	85,60 €
– par an, en fonction du volume		
Montant maximum garanti : 50 000 €		
Ouverture d'un dossier de succession :		
– avoirs inférieurs à 15 000 €		1 %
– avoirs supérieurs à 15 000 €		0,50 %
	Maxi	770 €
– frais annuels de gestion		56 €

Les dates de valeur

Pour les chèques compensables en France :

– chèque émis	J ⁽⁶⁾
– chèque remis à l'encaissement	J+1 jour ouvré ⁽⁴⁾

(1) Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel.

(2) IBAN : International Bank Account Number.

(3) Hors opération internationale (nous consulter).

(4) Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi, même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des centres de traitement des chèques).

(5) Hors champ d'application de la Directive Européenne des Services de Paiement, transposée en droit français par l'ordonnance du 15 juillet 2009.

(6) J : date de comptabilisation au compte du client.

BANQUE À DISTANCE

TARIFS À L'UNITÉ
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

Par Internet

Abonnement à des services de banque à distance

(Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)

Cyberplus profil gestion et bourse ⁽¹⁾⁽²⁾

Gratuit

Abonnement permettant de bénéficier, à partir d'un accès sécurisé au site de la Banque Populaire, aux services suivants : consultation de comptes et portefeuilles boursiers, possibilité d'effectuer des virements et de passer des ordres de bourse, accès à l'information boursière et financière.

Mise à disposition d'un Pass Cyberplus pour

le premier

Gratuit

la sécurisation des opérations en ligne

les suivants à l'unité

10 €

Autres services liés à l'utilisation d'Internet

Alertes de la situation du compte par SMS

(mise en place par Cyberplus)

Gratuit

Alertes de la situation du compte par Courriel

(mise en place par Cyberplus)

Gratuit

Confirmation de l'exécution d'un virement émis

(par SMS ou courriel)

Gratuit

Par Téléphone

Gérez vos comptes, passez vos ordres de bourse avec Alodis Plus.

Alodis Plus :

0 892 890 038

Service 0,40 € / min
+ prix appel

Accéder à un serveur vocal 24h/24 et 7j/7

sans abonnement

Centre d'informations Alodis :

0 820 870 870

Service 0,12 € / min
+ prix appel

Appeler un Conseiller du lundi au vendredi de 8h à 18h

et le samedi de 8h à 14h

sans abonnement

Frais d'utilisation des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) SMS+ ⁽²⁾

– composez le 6 11 10 à partir de votre mobile

0,35 € par min

(hors coût d'un SMS facturé par votre opérateur)

Abonnement à des services de banque à distance (Internet,

téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.) Moviplus ⁽²⁾

(abonnement mensuel, 2 choix possibles)

– Moviplus quotidien

3,20 €

– Moviplus hebdomadaire

1,50 €

Moviplus permet de recevoir sur téléphone mobile, le solde du compte, selon une périodicité adaptée à ses besoins.

Par Automate

Service Bancaire National

Gratuit

Lors de déplacements hors de sa région habituelle, le Service Bancaire National attaché à la carte de paiement permet de consulter le solde de son compte sur l'ensemble des distributeurs Banque Populaire, de réaliser un virement vers un autre compte Banque Populaire et d'effectuer un retrait.

(1) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet.

(2) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

TARIFS À L'UNITÉ
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

Cartes (cotisation annuelle)

Votre carte bancaire peut être à débit différé (le débit global de vos achats du mois sera effectué le 5 du mois suivant) ou à débit immédiat (votre compte sera débité à chaque utilisation). Les cartes internationales Visa ou Mastercard vous permettront d'effectuer des opérations à l'étranger. Vous pouvez également opter pour une carte haut de gamme, associée à de nombreux services (conciergerie, assurances, assistance...). Votre conseiller de clientèle se tient à votre disposition pour vous guider dans le choix de la carte la mieux adaptée à vos besoins. En cas de perte ou vol de votre carte, appelez le 01 77 86 24 24⁽¹⁾ pour faire immédiatement opposition.

Cartes de paiement

Une réduction est accordée si vous optez pour une convention de relation.

Cotisation Carte Visa Electron (à autorisation systématique) par an 31 €
Visa Electron est une carte internationale à débit immédiat. Elle permet de régler des achats chez les commerçants affichants le logo Visa Electron et également d'effectuer des retraits dans les distributeurs de billets.

Cotisation Carte Internationale (Visa ou Mastercard)

– à débit immédiat	par an	41 €
– à débit différé	par an	46 €

Cotisation Carte Visa Premier (débit immédiat ou différé)	par an	125 €
--	--------	-------

Cotisation Carte Visa Platinum (débit immédiat ou différé)	par an	199 €
---	--------	-------

Cotisation Carte Visa Infinite	par an	300 €
---------------------------------------	--------	-------

Cotisation E-Carte Bleue pour Visa

(paiement en vente à distance)	par an	1 €
--------------------------------	--------	-----

Carte débit-crédit

La carte de débit-crédit permet de choisir d'effectuer des retraits ou des paiements, soit au comptant, soit en utilisant le crédit renouvelable associé à la carte.

Cotisation Carte Visa Classic FACELIA⁽²⁾

– à débit immédiat	par an	41 €
– à débit différé	par an	46 €

Cotisation Carte Visa Premier FACELIA⁽²⁾	par an	125 €
--	--------	-------

Cotisation Carte Visa Platinum FACELIA⁽²⁾	par an	199 €
---	--------	-------

Carte de paiement NRJ (Visa Classic ou Visa Electron)

Les cartes NRJ Banque Pop' permettent de réaliser des retraits et des paiements en France et à l'étranger et vous permettent de choisir le visuel de votre carte bancaire dans le catalogue NRJ. Elles offrent également un festival d'avantages. Pour plus de renseignements : www.nrjbanquepop.fr

Cotisation carte NRJ Banque Pop' Visa Electron	par an	31 €
---	--------	------

Cotisation carte NRJ Banque Pop' Visa Classic à débit immédiat	par an	41 €
---	--------	------

Cotisation carte NRJ Banque Pop' Visa Classic à débit différé	par an	46 €
--	--------	------

(1) Coût d'un appel local en France métropolitaine, hors surcoût éventuel selon opérateur.

(2) Le crédit renouvelable FACELIA est un produit de : NATIXIS FINANCEMENT - Société anonyme au capital de 60 793 320 euros - Siège social : 5, rue Masseran 75007 PARIS - 439 869 587 RCS PARIS - Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 022 393.

Services liés aux cartes

Cotisation Option Cartego (pour chaque nouveau visuel et par an) :

Elle vous permet de choisir l'image présente sur votre carte bancaire (sauf Visa Platinum et Infinite)

– image de notre catalogue	par an	10 €
– photo de votre choix	par an	10 €
– visuel NRJ		Gratuit

Refabrication de la carte

– En mode normal	Gratuit
– En mode urgent	20 €

Frais de recherche de facturette⁽¹⁾ :

– en France	par facturette	Gratuit
– à l'étranger	par facturette	Gratuit

Modification temporaire du plafond de retrait et/ou de paiement de la carte

20 €

Les commissions à l'international : voir page 19,

“Opérations bancaires à l'international”

En cas de vol ou d'une utilisation frauduleuse de votre moyen de paiement à votre insu, sur Internet par exemple, votre banque prend en charge les frais de mise en opposition de votre carte et la remplace. Nous vous invitons à faire opposition au plus tôt. Votre banque peut également être à l'initiative du blocage de votre moyen de paiement si elle soupçonne une utilisation frauduleuse de ce dernier.

Retirer des espèces en France

Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets

Banque Populaire et Point Argent en euros	Gratuit
---	---------

Frais par retrait d'espèces à un DAB d'une autre banque en zone Euro⁽²⁾

– A compter du 1 ^{er} retrait dans le mois pour une carte Visa Electron	1 €
– A compter du 5 ^e retrait pour une carte Visa Internationale, MasterCard	1 €
– Retraits pour une carte Visa Premier, Platinum ou Infinite	Gratuit

Afin d'éviter les commissions liées aux retraits d'espèces aux distributeurs d'autres banques, pensez à utiliser les automates Banque Populaire et Point Argent.

Frais de retrait d'espèces au guichet des agences Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes⁽³⁾ sans émission de chèque

Gratuit

(1) Hors champ d'application de la Directive Européenne des Services de Paiement, transposée en droit français par l'ordonnance du 15 juillet 2009.

(2) Voir page 19.

(3) Dans les agences citées en première page.

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

TARIFS À L'UNITÉ
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

Virements SEPA⁽¹⁾ (date de valeur jour)

Remarque : pour les virements en devises ou impliquant un pays hors de l'EEE⁽¹⁾, voir page 19, "Opérations bancaires à l'international"

Réception d'un virement SEPA

– occasionnel ou permanent Gr^{atuit}

Frais par virement occasionnel

– émis vers un compte Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes⁽²⁾ Gr^{atuit}

– émis vers un compte d'un autre établissement
– au guichet de votre banque 4,50 €

– par l'Internet Gr^{atuit}

Frais de mise en place d'un virement permanent Gr^{atuit}

Frais par virement permanent

– au guichet de votre banque 1 €

– par l'Internet Gr^{atuit}

Opposition à un virement avant exécution

(révocation d'une échéance de virement)

– dans les délais légaux de révocation Gr^{atuit}

Opposition définitive d'un virement permanent

(retrait du consentement) Gr^{atuit}

Récupération de fonds mal aiguillés (BIC ou IBAN du bénéficiaire

communiqué de façon erronée par le payeur) 24,85 €

Prélèvements SEPA/TIP SEPA/Télèvements SEPA⁽¹⁾

Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement

– créancier organisme public et assimilé Gr^{atuit}

– autre Gr^{atuit}

Frais par paiement d'un prélèvement

– créancier organisme public et assimilé Gr^{atuit}

– autre Gr^{atuit}

Sélection de créanciers autorisés à prélever

(Liste Blanche) par notification 5 €

Sélection de créanciers non autorisés à prélever

(Liste Noire) par notification 5 €

Paiement d'un TIP SEPA ou d'un Tèlèvement SEPA Gr^{atuit}

Opposition à un prélèvement SEPA avant exécution

(révocation d'une échéance de prélèvement) Gr^{atuit}

Opposition définitive à un mandat de prélèvement SEPA

(retrait du consentement) Gr^{atuit}

Chèques

Remise de chèque(s) Gr^{atuit}

Paiement d'un chèque Gr^{atuit}

Renouvellement automatique de chéquier Gr^{atuit}

Destruction de chéquier Gr^{atuit}

Frais d'envoi de chéquier en pli simple Gr^{atuit}

Frais d'envoi de chéquier en recommandé simple par chéquier 6,40 €

Frais d'émission d'un chèque de banque Gr^{atuit}

Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur

(à la mise en place et aux dates anniversaires) par an 16,90 €

(1) Voir la définition de la zone SEPA page 19.

(2) Dans les agences citées en première page.

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

TARIFS À L'UNITÉ
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

Cotisation à une offre groupée de services AFFINEA, la convention personnalisée

Choisissez les produits qui vous conviennent et bénéficiez de remises progressives et permanentes.

4 produits ou services obligatoires

Une carte au choix	Débit immédiat	Débit différé
– Visa Electron NRJ	2,58 € par mois	Non Commercialisée
– Visa Electron	2,58 € par mois	Non Commercialisée
– Visa Classic NRJ	3,42 € par mois	3,83 € par mois
– Visa Classic	3,42 € par mois	3,83 € par mois
– Visa Classic Facelia ⁽¹⁾	3,42 € par mois	3,83 € par mois
– Visa Premier	10,42 € par mois	10,42 € par mois
– Visa Premier Facelia ⁽¹⁾	10,42 € par mois	10,42 € par mois
– Visa Platinum	16,58 € par mois	16,58 € par mois
– Visa Platinum Facelia ⁽¹⁾	16,58 € par mois	16,58 € par mois

L'assurance des moyens de paiement

– Assurance perte ou vol des moyens de paiement (Sécuriplus)	2,30 € par mois
--	-----------------

La gestion des comptes par Internet avec cyberplus	Service gratuit
--	-----------------

Les frais de tenue de compte	2,25 € par mois
------------------------------	-----------------



En option, des produits et services de la gestion quotidienne

– Pack Confort	3 € par mois
– Sécuri High Tech en formule solo	3 € par mois
ou famille	4 € par mois



Et bénéficier de réductions tarifaires progressives sur les tarifs unitaires des produits et services souscrits

– 3 produits ou services ⁽²⁾	8 % de remise
– 4 produits ou services ⁽²⁾	10 % de remise
– 5 produits ou services ⁽²⁾	15 % de remise
– 6 produits ou services ⁽²⁾	20 % de remise

Ces remises s'appliquent sur tous les produits ou services composants la convention

Les avantages complémentaires

Réductions additionnelles, et cumulables entres elles, sur le tarif unitaire des produits ou services souscrits dans la convention :

- 5% de réduction supplémentaire pour les clients CASDEN, Fonction Publique, FRONTALIERS et Moniteur ESF
- 20% de réduction supplémentaire sur chaque convention Affinea pour la souscription de deux conventions Affinea au sein du couple.

Des offres spécialement conçues pour les jeunes de 16 à 24 ans

Une carte bancaire Electron NRJ ou Classic NRJ, le sécuriplus, le Cyberplus et les frais de tenue de compte par mois 1 €

(1) Le crédit renouvelable Facelia est un produit de : Natixis Financement – Société anonyme au capital de 60 793 320 euros – Siège social : 5, rue Masseran 75007 Paris – 439 869 587 RCS PARIS – Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 022 393

(2) Hors Cyberplus.

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

TARIFS À L'UNITÉ
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

Convention patrimoniale (réservée aux clients des agences patrimoniales)

I Carte Bancaire Platinum	
I Forfait tranquillité	
I Sécuriplus (Assurance des moyens de paiement et du téléphone portable)	par mois 18,49 €
Cyberplus profil gestion et bourse	
Convention patrimoniale avec carte bancaire INFINITE	par mois 26,07 €

Les principales options

- Mise en place et renouvellement d'une autorisation de découvert
- Relevé patrimonial
- Relevé ISF
- Forfait Mobilité International
- Dédicace (Protection de votre Epargne) capital garanti de 60 à 75 K€

Anciennes conventions

Quelques exemples de compositions possibles (cotisation mensuelle) Equip'Alpes :

- avec une carte Visa Classic à débit immédiat, l'assurance des moyens de paiement, Cyberplus Profil Gestion et frais de tenue de compte par mois 7,07 €
- avec une carte Visa Premier à débit différé, l'assurance des moyens de paiement, Cyberplus Profil Gestion et frais de tenue de compte par mois 13,36 €

Pour toutes nos anciennes conventions (Horiz'Alpes, Equipage, Cadencia, Horizon), le prix de la convention peut évoluer en fonction des prix de chacun des produits la composant. Pour plus de détails, n'hésitez pas à contacter votre conseiller.

Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF)

Pour les clients en situation de fragilité bancaire, votre Banque Populaire propose une offre groupée de services spécifiques de nature à limiter les frais en cas d'incidents de paiement.

- OCF par mois 3 €
- soit pour information par an 36 €

Les produits et services inclus : La tenue, la fermeture et l'ouverture du compte de dépôt ; I carte de paiement à autorisation systématique Visa Electron ; Le dépôt ou le retrait d'espèces dans votre agence ; 4 virements mensuels SEPA ; 4 virements permanents SEPA ; Des paiements par prélèvements SEPA illimités ; 2 chèques de banque par mois ; Un moyen de consultation du compte à distance ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement (Cyberplus) ; I système d'alertes sur le niveau de solde du compte (Moviplus ou forfait d'alerte) ; La fourniture de relevés d'identité bancaire ; I changement d'adresse par an

Pour les clients titulaires de l'Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF) :

- commission d'intervention par opération 4 €
plafond mensuel 20 €
- frais de rejet d'un prélèvement, de virement ou de TIP SEPA
 - si montant de l'opération inférieur à 20 € montant de l'opération plafonné à 6 €
 - si montant de l'opération supérieur ou égal à 20 € 6 €⁽¹⁾
plafond mensuel 30 €

(1) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

TARIFS À L'UNITÉ
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

Commission d'intervention

Par opération, avec un plafond de 80 € par mois⁽¹⁾ 8 €

La commission d'intervention correspond à la somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : "COMMISSION D'INTERVENTION".

Opérations particulières

Frais par saisie attribution, saisie conservatoire,
avis ou opposition à tiers détenteur 118 €

Frais suite à notification signalée par la Banque de France
d'une interdiction d'émettre des chèques
– Mise en place par un autre établissement de crédit 14,30 €

Frais de mainlevée de l'interdiction bancaire ou judiciaire :
– Mise en place par un autre établissement de crédit 5,75 €

Frais par opposition administrative : 10% du montant dû
– Maximum 118 €

Frais de lettre d'information sur compte débiteur non autorisé Gratuit

Incidents de paiement

Liés aux chèques

Le rejet d'un chèque pour défaut de provision entraîne l'interdiction d'émettre des chèques sur l'ensemble de vos comptes, dans toutes les banques ainsi que l'inscription au Fichier Central des Chèques. Cette interdiction s'applique pour une durée de 5 ans. La levée d'interdiction peut cependant être obtenue à tout moment, dès le paiement du chèque en interdiction.

Frais de lettre d'information préalable pour chèque
sans provision non rejeté
(au titre de la loi MURCEF sur l'absence de provision
lors de la présentation d'un chèque de paiement) 14 €

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision :
– inférieur ou égal à 50 € 22 €⁽²⁾
– supérieur à 50 € 42 €⁽²⁾

Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend : la lettre d'information préalable au rejet (lettre Murcef), les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non paiement, le blocage de la provision pour la régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.

Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : "FORFAIT CHÈQUE REJETÉ".

Frais par chèque émis en période d'interdiction bancaire 37,85 €

Chèque remis à l'encaissement et retourné impayé
pour motif autre que sans provision Gratuit

(1) Pour les clients titulaires de l'OCF, les modalités de facturation des commissions d'intervention et des frais de rejets sont consultables page 10.

(2) Ce montant ne prend pas en compte la commission d'intervention facturée séparément.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

TARIFS À L'UNITÉ
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

Liés aux autres moyens de paiement

Frais de rejet d'un prélèvement⁽¹⁾, d'un TIP SEPA

ou d'un télévirement SEPA (pour défaut de provision suffisante ou autres motifs) :

– inférieur à 20 €	Montant de l'opération
– supérieur ou égal à 20 €	12 € ⁽²⁾

Frais de non-exécution de virement (pour défaut de provision suffisante ou autres motifs) :

– inférieur à 20 €	Montant de l'opération
– supérieur ou égal à 20 €	12 € ⁽²⁾

Ces montants forfaitaires comprennent : les frais de rejet et la notification du refus d'exécution de l'ordre de paiement.

Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : "FRAIS PRÉLÈVEMENT IMPAYÉ".

Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque en cas d'usage abusif ou à l'initiative du client en cas de perte, vol ou usage frauduleux dans la zone (E.E.E)⁽³⁾

Gratuit

Frais pour déclaration à la BDF d'une décision de retrait de carte bancaire

47 €

Liés aux prêts

Frais de rejet de l'échéance de prêt⁽¹⁾ (pour défaut de provision suffisante ou autres motifs) :

– inférieur à 20 €	Montant de l'opération
– supérieur ou égal à 20 €	12 € ⁽²⁾

Pour le rejet d'une échéance de prêt, ce forfait comprend les frais de rejet et la notification du refus d'exécution de l'ordre de paiement. Ce forfait ne comprend pas les intérêts de retard (voir page 14).

A titre d'exemple, sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est "FRAIS PRÉLÈVEMENT IMPAYÉ".

(1) Pour les clients titulaires de l'OCF, les modalités de facturation des commissions d'intervention et des frais de rejets sont consultables page 10.

(2) Ce montant ne prend pas en compte la commission d'intervention facturée séparément.

(3) Quelles que soient la devise, la provenance et la destination de l'opération.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

TARIFS À L'UNITÉ
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

Découvert

Le solde du compte doit être maintenu créditeur. Toutefois une autorisation de découvert peut vous être accordée après étude de votre dossier. Le coût total du découvert (TAEG)⁽¹⁾ dépendra alors de son montant et de la durée pendant laquelle le compte sera débiteur.

Découvert en compte :

- Taux d'intérêts débiteurs Nous consulter
- Commission de dépassement de l'autorisation de découvert + 2 % du taux convenu

Avec la convention de relation, le montant minimal d'intérêts débiteurs entraînant une perception est de 1 €

Mise en place et renouvellement de l'autorisation de découvert Gratuit

Crédits à la consommation

(prêt automobile, travaux, trésorerie)⁽²⁾

Prêt personnel, automobile ou travaux :

- Frais de dossier proportionnels au montant du prêt 1 %
- Mini 75 €
- Maxi 350 €

Prêt adhérents, Casden ou Frontaliers :

- Frais de dossier forfait 30 €

Prêt étudiants (- de 28 ans) :

- Frais de dossier Gratuit

Avance 1^{er} salaire jeunes actifs (- de 30 ans) :

- Frais de dossier Gratuit

Offre crédit renouvelable :

- FACELIA⁽³⁾⁽⁴⁾ carte débit/crédit Nous consulter

Crédits immobiliers

Prêt à Taux Zéro/Eco Prêt à Taux Zéro/Prêt Épargne Logement :

- Frais de dossier Gratuit

Autres types de prêts immobiliers :

- Frais de dossier proportionnels au montant du prêt 1 %
- Mini 350 €
- Maxi 900 €

Prêts en CHF Nous consulter

(1) TAEG (Taux Annuel Effectif Global) indicatif annuel calculé conformément à l'annexe à l'article R313-1 du code de la consommation sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si la durée est déterminée.

(2) Sous réserve d'acceptation de votre dossier et après expiration du délai légal de rétractation.

(3) Le crédit renouvelable FACELIA est un produit de : NATIXIS FINANCEMENT - Société anonyme au capital de 60 793 320 euros - Siège social : 5, rue Masseran 75007 PARIS - 439 869 587 RCS PARIS - Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 022 393.

(4) Le crédit renouvelable FACELIA peut être souscrit indépendamment de la carte bancaire FACELIA sous réserve de l'acceptation du dossier et après expiration du délai légal de rétractation.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

TARIFS À L'UNITÉ
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

Les garanties

Inscription hypothécaire	Nous consulter
Cauton personnelle et solidaire :	
– Mise en place	Gratuit
– Lettre d'information annuelle obligatoire	21,20 €
Frais de gage sur véhicule (+ frais administratifs règlementaires si nécessaire)	137,30 €
Frais de gage sur autre bien mobilier (+ frais administratifs règlementaires si nécessaire)	340 €
Délégation sur produits assurance vie capitalisation	163,50 €
Frais de mainlevée de garantie :	
– de caution personnelle et solidaire	47,50 €
– de garantie hypothécaire	113 €
– de gage sur véhicule	56,50 €

Avenants sur contrats de prêt

Renégociation de taux sur prêt immobilier	1,50 % du capital restant dû Mini 420 €
Autres modifications contractuelles sur prêt immobilier	270 €
Avenants sur prêt personnel	52,50 €

Remboursement par anticipation

Remboursement d'un prêt personnel	Nous consulter
Remboursement d'un prêt immobilier	6 mois d'intérêts plafonnés à 3% du capital restant dû

Régularisation sur prêts

Intérêts de retard sur échéance de prêt régularisée	Taux du prêt majoré de 3 points
--	---------------------------------

Autres prestations

Duplicata du tableau d'amortissement	16,90 €
Attestation sur prêt (CAF, prêt conventionné)	16,90 €
Acte de caution de loyer et divers	46,50 €
Modification de prêt (sans avenant)	45 €
Duplicata du contrat de prêt	45 €

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

TARIFS À L'UNITÉ
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

Épargne bancaire

Épargne disponible/Épargne de précaution

Livret A, Livret A "Association"

Livret d'Épargne Populaire

Livret Alp'Industries

Compte sur Livret

Livret Partenaire Privilégié

Livret Fidélis (réservé aux sociétaires)

Gamme Développement Durable :

– Livret Développement Durable

– Codevair (Labélisé Finansol)

Les fonds collectés servent au financement des projets à caractère écologique

Livret Jeunes (12/25 ans)

Taux
nous consulter

Épargne projet à moyen/long terme

Préparer un projet immobilier :

– Compte Épargne Logement

– Plan Épargne Logement

Préparer un projet / la retraite

percevoir des revenus complémentaires... :

– Compte à terme Sélectio - Une formule d'épargne sur mesure (capitalisation et/ou distribution) à rémunération garantie et progressive par paliers annuels

– Compte à terme Optiplus - Intérêts à taux progressifs - Durée 36 mois

Transfert CEL ou PEL (hors réseau Banque Populaire)

100 €

Placements à terme, Assurance Vie, PEA... de nombreuses possibilités de placements vous sont proposées afin d'optimiser votre patrimoine ou de préparer votre retraite. Consultez votre conseiller afin de trouver la solution d'épargne la mieux adaptée à vos besoins.

Crescendo

par an 18 €

Service permettant de placer les excédents de trésorerie : lorsque le solde du compte excède un montant que vous avez déterminé, un virement est automatiquement déclenché vers le compte épargne de votre choix.

Attention, l'inverse est possible uniquement sur instruction écrite de votre part.

Frais de tenue de compte inactif non réglementé⁽¹⁾ :

(compte inactif au sens de l'article L312-19 du code monétaire et financier)

par an 30 €

(1) Les comptes d'épargne non réglementés concernés : compte sur livret et autres livrets.

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

TARIFS À L'UNITÉ
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

Placements financiers

Ouverture d'un Compte Titres et/ou d'un Plan Épargne en Actions (PEA) Gratuit

Ordre exécuté

	Téléphone	Internet
Commission fixe	20,35 €	9,50 €
Commission proportionnelle au montant de la transaction : (cumulatif par tranche/ou sur le montant total de l'ordre)		
de 0 à 1 500 €	0 %	0 %
de 1 500 à 10 000 €	1,15 %	0,51 %
au delà de 10 000 €	1,10 %	0,46 %

Ordre de bourse sur place Étrangère Nous consulter

Droits de garde y compris LineBourse (perception annuelle)

Droits de garde sur valeurs Banque Populaire Gratuit

Droits de garde : commission proportionnelle calculée sur la valeur du portefeuille

Tranche de valeur par compte titres ou PEA	Commission proportionnelle
Tranche de 0 à 10 000 € inclus	0,24 %
Tranche de 10 001 € à 20 000 inclus	0,23 %
Tranche de 20 001 € à 50 000 € inclus	0,22 %
Au-delà de 50 000 €	0,21 %
Minimum de perception	60 €

Si détention de titres étrangers dans le portefeuille Forfait 42,60 €⁽¹⁾

Frais de tenue et de gestion de compte titres inactif ou de PEA

(compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code

monétaire et financier)

Application des droits de garde⁽²⁾

Autres produits et services

Service d'épargne programmée pour investir sur les marchés financiers

Hisséo Vie (dans le cadre d'un contrat d'assurance vie) Gratuit

Hors droit d'entrée sur support d'investissement dans le cadre d'un contrat assurance vie

Hisséo (dans le cadre d'un PEA (Plan Épargne en Actions)
et/ou d'un compte titre ordinaire)

Gratuit

Hors droit d'entrée sur support d'investissement dans le cadre d'un portefeuille titres ou d'un PEA

Gérer votre patrimoine financier

Bilan patrimonial Nous consulter

Relevé ISF 28,60 €

Relevé patrimonial 60 €

Gestion sous mandat personnalisée Nous consulter

Mandat d'arbitrage sur contrat d'assurance vie multisupports Nous consulter

(1) En supplément de la facturation de la commission proportionnelle calculée sur la valeur du portefeuille.

(2) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

TARIFS À L'UNITÉ
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

Assurer vos moyens de paiement

Cotisation à une offre d'assurance perte et vol des moyens de paiement (Sécuriplus) :

– 1 titulaire	par an	27,60 €
– 2 titulaires	par an	41,40 €

Sécuriplus assure vos chèquiers et cartes bancaires en cas de perte ou de vol, en France comme à l'étranger. Sécuriplus garantit le remboursement de vos clés et papiers s'ils sont volés ou perdus simultanément. Votre assurance Sécuriplus vous couvre également si l'on vous dérobe vos espèces lors d'un retrait au distributeur, en cas d'usurpation d'identité et de vol ou bris de votre téléphone portable.⁽¹⁾

Votre assurance personnelle

MAV (Multirisque des Accidents de la Vie) Consulter votre conseiller

Pour faire face aux conséquences financières d'un accident de la vie, la MAV garantit le versement d'une indemnité pouvant atteindre 1 million d'euros (1,2 million pour nos clients sociétaires). Elle prévoit également des services d'assistance au quotidien : mise à disposition d'une aide ménagère, prise en charge des enfants, soutien aux démarches administratives ou sociales...⁽¹⁾

Autonomis Consulter votre conseiller

Ce contrat d'assurance vous assure le versement d'une rente mensuelle, d'un capital équipement forfaitaire et des services d'assistance pour faire face aux conséquences, souvent lourdes, de la perte d'autonomie.⁽¹⁾

Assur-BP Santé Consulter votre conseiller

Optez pour une complémentaire santé sur-mesure qui s'adapte aux besoins de toute votre famille.⁽¹⁾

Protection juridique Consulter votre conseiller

Ce contrat fournit les moyens juridiques et financiers nécessaires pour aider à trouver prioritairement une solution amiable, ou, à défaut, judiciaire, à un litige garanti.⁽¹⁾

Protéger vos enfants

Assur-BP Enfant Consulter votre conseiller

En complément de notre contrat d'assurance habitation, protégez votre enfant 24h/24 et 7j/7 avec l'assurance scolaire et extra-scolaire Assur-BP Enfant.⁽¹⁾

(1) Selon les conditions contractuelles en vigueur.

Sécuriplus, Multirisque des Accidents de la Vie, Dédicace, Autonomis, Securi High-Tech et Fructi-Budget sont des produits de BPCE Prévoyance entreprise régie par le Code des assurances.

Fructi-Facilités, Tisséa, Fructi-Famille et l'assurance emprunteur sont des produits de BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances et BPCE Prévoyance Entreprise régie par le Code des assurances.

Assur BP Santé est un contrat de BPCE Assurances entreprise régie par le Code des assurances.

Assur BP Enfant, Assur BP Horizon, Assur BP Auto et Assur BP Habitat sont des produits de BPCE IARD entreprise régie par le Code des assurances.

Protection juridique est un produit assuré par Assistance Protection Juridique, entreprise régie par le Code des Assurances.

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

TARIFS À L'UNITÉ
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

Assurer l'avenir de vos proches

Fructi-Famille

Consulter votre conseiller

Pour 5,30 €/mois, en cas de décès par accident ou maladie, un capital de 30 000 € est versé à la personne de votre choix.⁽¹⁾⁽²⁾

Tisséa

Consulter votre conseiller

Les contrats Fructi-Famille et Tisséa vous permettent de mettre votre famille à l'abri de tout souci financier en cas de décès ou d'invalidité absolue ou définitive, par le versement à vos proches d'un capital exonéré d'impôts, de droits de succession et de prélèvements sociaux, dans la limite de la législation en vigueur.⁽²⁾

Fructi-Budget

– Option rente de 3 000 € pendant 12 mois	par an	47,16 €
– Option rente de 1 500 € pendant 24 mois	par an	47,16 €
– Option rente de 3 000 € pendant 24 mois	par an	88,20 €

Ce contrat d'assurance verse à la famille, en cas de décès accidentel de l'assuré, un revenu mensuel garanti pendant une durée de 1 ou 2 ans.⁽²⁾

Fructi Facilités

par an 15 €

Ce contrat d'assurance permet le versement d'un capital en cas de décès de l'assuré, selon la situation du compte bancaire à la date du décès.⁽²⁾

Assurer votre épargne

Dédicace

à partir de (cotisation annuelle)

15 €

En cas de décès par accident, Dédicace permet la transmission d'un capital aux bénéficiaires désignés qui doublera le montant de l'ensemble de l'épargne détenue à la Banque Populaire. Voir conditions en agence.⁽²⁾

Assurer vos biens et protéger vos enfants

Assur-BP Auto⁽²⁾

Consulter votre conseiller

Assur-BP Habitat⁽²⁾

Consulter votre conseiller

Assurance d'un bien donné en location⁽²⁾

Consulter votre conseiller

Assur-BP Horizon

Consulter votre conseiller

Assur-BP Horizon offre aux jeunes de moins de 28 ans une assurance personnelle (responsabilité civile, assistance en cas d'accident...) et/ou une assurance logement (indemnisation en cas d'incendie, dégât des eaux, dommage aux biens mobiliers, vol...)⁽³⁾

Assurer vos appareils nomades

Securi High-Tech :

– Formule solo (1 titulaire)	par an	36 €
– Formule famille (> 1 titulaire du même foyer)	par an	48 €

La garantie des appareils high-tech et de leurs accessoires (hors téléphones portables, couverts par Sécuriplus).

(1) Cotisation mensuelle pour une personne de 35 à 39 ans souscrivant un contrat Fructi Famille Accident Maladie au capital de 30 000 €. Exemple sans valeur contractuelle.

(2) Pour un montant de capital ne pouvant être supérieur au montant maximum fixé contractuellement et ne pouvant excéder 150 000 € quel que soit le nombre de contrat.

(3) Selon les conditions contractuelles en vigueur.

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL

TARIFS À L'UNITÉ
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

Aux conditions ci-dessous peuvent s'ajouter les frais demandés par le correspondant bancaire étranger. Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour du débit/crédit en compte.

Opérations de change au guichet

Devises : commission de change manuel

(opération réservée aux clients Banque Populaire

Auvergne Rhône Alpes⁽¹⁾)

7,60 €

Opérations par carte bancaire⁽²⁾

Frais par retrait d'espèces au guichet d'une autre banque

5,35 €

+ commission (sur montant du retrait)

2,75 %

Paielement par carte bancaire

– commission proportionnelle au montant de la transaction

2,75 %

Frais par retrait d'espèces en devises à un DAB d'une autre banque

– commission fixe

3,65 €

– commission proportionnelle au montant du retrait

2,75 %

Les services liés à la carte bancaire

Frais d'opposition sur carte pour perte et vol à l'étranger

(hors zone EEE⁽²⁾)

Gratuit

Emission de virements non SEPA⁽²⁾

Frais par virement occasionnel émis en devise ou en euros

Commission

0,10 %

– Minimum

7,40 €

– Maximum

71,70 €

+ commission de change⁽³⁾

Commission additionnelle Swift urgent

15,60 €

Acquit Swift (transmission par télécopie sur demande)

7,32 €

Réception de virements non SEPA⁽²⁾

Virements reçus :

Commission de rapatriement

– Contre-valeur devises ≤ à 500 €

7,40 €

– Contre-valeur devises > à 500 €

15,50 €

+ commission de change⁽³⁾

Autres prestations

Frais d'intervention

24,85 €

Les frais d'intervention correspondent à une demande spécifique du client (détail SWIFT, correction sur ordre client, intervention auprès d'une banque étrangère).

(1) Dans les agences citées en première page.

(2) Opérations en devises hors euro, Franc Pacifique ou impliquant un pays hors EEE.

Zone EURO : constituée par Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie et Slovénie.

Zone E.E.E. : Espace Economique Européen, composé des pays de la Zone Euro + Bulgarie, Croatie, Danemark, Hongrie, Islande, Liechtenstein, Norvège, Pologne, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni et Suède.

Zone SEPA : Single Euro Payments Area - Espace unique de paiements en euros, composé des pays de l'E.E.E. + Monaco + Suisse + Saint-Marin.

(3) Commission de change sur toutes opérations de change euros/devises étrangères et frais sur opérations hors Bourse

0,05 %

– Minimum

11,50 €

– Maximum

148,20 €

LES JEUNES

TARIFS À L'UNITÉ
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

Convention Affinea Jeunes 16-24 ans

Carte Visa Electron NRJ Banque Pop ou une carte Visa Classic NRJ Banque Pop + Securiplus : assurance perte et vol des moyens de paiement et garantie vol et bris du téléphone portable + Cyberplus + Frais de tenue de compte	1 € par mois
Pour les jeunes de 16 à 24 ans équipés d'une convention AFFINEA	
– Offre Mobilité Internationale :	
– Tarif préférentiel	par mois 5 €

Les financements

Prêt Etudes : jusqu'à 40 K€ - Plusieurs options (Déblocage immédiat, échelonné, franchise, différé)	Taux nous consulter
Avance 1 ^{er} Salaire : jusqu'à 2 mois de salaire (Maxi 6 K€)	Sans frais de dossier
Prêt Permis à 1 € (à partir de 15 ans)	

L'épargne

Le Livret Jeune / Le Livret A : une épargne disponible	Taux nous consulter
Le Plan Epargne Logement : une rémunération attractive et garantie	
Le Plan Epargne Enfant : contrat d'assurance vie pour lui préparer un avenir en toute sérénité	

RESOUDRE UN LITIGE EXPRIMER UNE RÉCLAMATION

Malgré notre vigilance, des insatisfactions ou des difficultés peuvent toutefois survenir. Dans ce cas, vous pouvez exprimer votre réclamation comme suit :

- Votre conseiller reste votre interlocuteur privilégié.
- En cas de réclamation, vous pouvez également contacter le Service Réclamations par courrier :

BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES
Service Réclamations

30 avenue Charles de Gaulle
74800 La Roche-sur-Foron

Tél : 04 50 25 32 33 (Coût d'un appel local en France Métropolitaine, hors surcoût éventuel selon opérateur)

- En dernier recours, le Médiateur

Enfin, lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de l'agence ou du Service Réclamations, vous pouvez faire appel aux services du Médiateur. Il a pour mission de rechercher une solution amiable en toute impartialité. Vous pouvez le saisir en écrivant à :

Monsieur le Médiateur

Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes

4 boulevard Eugène Deruelle

69003 LYON

Pour en savoir plus : consultez la charte de médiation de la Banque Populaire disponible sur le site de la banque (www.bpaura.banquepopulaire.fr)

Vous pouvez également saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) dans le cadre d'un litige relatif à des services et placements financiers (tels que actions, obligations, OPCVM, SCPI et OCPI) à l'information des investisseurs, à l'exécution des ordres (délais, contenu), à des problèmes de tenue de compte titres. La saisie du Médiateur peut se faire soit par voie postale :

Monsieur le Médiateur de l'AMF

Autorité des marchés financiers

17 place de la Bourse

75082 PARIS CEDEX 02

Soit en complétant le formulaire de demande de médiation sur le site internet de l'AMF : www.amf-france.org. La charte de Médiation de l'AMF est également disponible sur ce site.

Les crédits renouvelables Créodis et Facelia sont des produits de Natixis Financement qui en fixe les conditions tarifaires disponibles auprès du Service Consommateurs de cette dernière.

NATIXIS FINANCEMENT, SA au capital de 60 793 320 euros

Siège social : 5, rue Masseran - 75007 Paris - 439 869 587 RCS Paris

Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'Orias sous le numéro 07022393.

Service Consommateurs - 89, quai Panhard et Levassor 75634 Paris cedex 13.

Sécuriplus, Multirisque des Accidents de la Vie, Dédicace, Autonomis et Fructi-Budget sont des produits de :

BPCE Prévoyance

SA au capital social de 13 042 257,50 euros

Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris

352 259 717 RCS PARIS.

Entreprise régie par le Code des assurances.

Fructi-Facilités est un produit de :

BPCE Vie

SA au capital social de 161 469 776,00 euros

Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris

399 430 693 RCS PARIS.

Entreprise régie par le Code des assurances.

Tisséa et Fructi-Famille sont des produits de :

BPCE Vie

SA au capital social de 161 469 776,00 euros

Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris

399 430 693 RCS PARIS.

Entreprise régie par le Code des assurances.

et BPCE Prévoyance

SA au capital social de 13 042 257,50 euros

Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris

352 259 717 RCS PARIS.

Entreprise régie par le Code des assurances.

L'assurance emprunteur est un produit de :

BPCE Vie

SA au capital social de 161 469 776,00 euros

Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris

399 430 693 RCS PARIS.

Entreprise régie par le Code des assurances.

BPCE Prévoyance

SA au capital social de 13 042 257,50 euros

Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris

352 259 717 RCS PARIS.

Entreprise régie par le Code des assurances.

et CNP ASSURANCES,

SA avec conseil d'administration, au capital social de 686 618 477 € entièrement libéré,

Siège social : 4, place Raoul Dautry, 75015 Paris

Immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris

sous le numéro 341 737 062.

Entreprise régie par le Code des assurances.

Assur BP Santé est un contrat de :

BPCE Assurances

SA au capital de 61 996 212 euros.

Siège social : 88, avenue de France 75641 Paris Cedex 13,

immatriculé au RCS Paris n° B 350 663 860.

Entreprise régie par le Code des assurances.

ASSUR-BP Enfant, ASSUR-BP Horizon, ASSUR-BP Habitat et ASSUR-BP Auto sont des contrats assurés par :

BPCE IARD

SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 50 000 000 euros entièrement versé.

401 380 472 RCS NIOIRT

Siège Social : Chaban 79180 CHAURAY

Adresse : Chauray, BP 8410, 79024 NIOIRT Cedex 09.

Entreprise régie par le Code des Assurances.

POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT

Pour contacter un conseiller :

Vous disposez de la ligne directe de votre conseiller sur vos extraits de compte ou dans votre espace Cyberplus.

Par téléphone au Centre d'Informations Alodis :

0 820 870 870

Service 0,12 € / min
+ prix appel

du lundi au vendredi de 8h à 18h et le samedi de 8h à 14h
ou en agence (liste des agences sur www.bpaura.banquepopulaire.fr)

Un accès direct à votre compte où que vous soyez et 24h/24 :

- Par Internet, avec Cyberplus
www.bpaura.banquepopulaire.fr
- Téléchargez l'application gratuite Cyberplus Mobile sur votre smartphone ou votre tablette (disponible sur l'App Store d'Apple, Google Play et Windows Store⁽¹⁾)
- Par SMS+ 6 11 10 (0,35 € TTC par envoi + prix d'un SMS)
- Par téléphone, avec le serveur vocal Alodis Plus

0 892 890 038

Service 0,40 € / min
+ prix appel

24h/24 et 7j/7

www.bpaura.banquepopulaire.fr

Les présents tarifs sont applicables à compter du 1^{er} mai 2017. En cas de refus des modifications tarifaires proposées, vous avez la possibilité de résilier sans frais votre convention de compte dans le délai de deux mois avant la date d'entrée en vigueur de ces modifications. L'absence de contestation de la nouvelle tarification dans ce délai de deux mois vaut acceptation de votre part.

Les présents tarifs peuvent être modifiés en cours d'année, après information préalable, deux mois avant leur mise en application.

Pour toute autre opération commerciale ne figurant pas dans le présent guide, merci de consulter votre agence.

(1) Apple, App Store, Google Play et Windows Store sont des marques déposées.



Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes - 4, boulevard Eugène Deruelle - 69003 LYON - Siren 605 520 071 RCS Lyon - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable
Intermédiaire d'assurance N° ORIAS : 07 006 015 - Document publicitaire non contractuel. Impression : Imprimerie Liberti-Jourdan - Rel : AG530 12/2016 - POINT 11